

<https://www.vivrelespaysages.cg54.fr/les-orientations-et/les-orientations-pour-les-paysages,28/2-3-poursuivre-le-developpement>

2-3-Poursuivre le développement des circulations douces

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages des infrastructures et des énergies -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Copyright © Vivre les paysages | CD54 - Tous droits réservés

Éléments de contexte

Rappel des fondements des paysages et des infrastructures

- ▶ Les voies vertes : une originalité héritée de l'histoire récente
- ▶ Les voies d'eau

Rappel des processus de transformation des paysages

- ▶ Le réseau fluvial à inscrire dans le paysage, le développement des itinéraires de circulations douces et de découverte

Objectifs visés

- ▶ Favoriser les déplacements doux
- ▶ Lutter contre la pollution et les gaz à effet de serre
- ▶ Favoriser les échanges sociaux
- ▶ Contribuer à la qualité de la santé de la population
- ▶ Améliorer la qualité du cadre de vie
- ▶ Intégrer le rôle structurant des éléments végétalisés accompagnant les voies douces dans la trame verte

Valeurs paysagères concernées

7- La multiplicité des itinéraires de découverte des paysages

Unités de paysage particulièrement concernées

Toutes les unités de paysage

Recommandations

- ▶ Poursuivre la constitution d'un réseau de voies vertes à travers le territoire :
 - -en privilégiant certains secteurs aujourd'hui les moins accessibles : grands massifs forestiers, plateaux agricoles, bords des rivières, berges des étangs... tout en prenant en compte les enjeux écologiques,
 - -en reliant les itinéraires existants entre eux et les rendant visibles par une signalétique spécifique ;
 - -en mettant en valeur les itinéraires de randonnée, notamment dans la traversée de secteurs de grandes cultures : plantations d'alignements d'arbres fruitiers, de haies à petits fruits, d'arbres isolés à grand développement...
 - -en encourageant le développement de points de location de vélos,
 - -en développant les promenades en bateau. Ce réseau permettra notamment aux habitants de circuler à vélo entre leurs différents lieux de vie au quotidien.

Poursuivre la constitution d'un réseau de voies vertes à travers le territoire



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Structurer la trame verte autour des circulations douces en acquérant les haies et espaces structurants à proximité
- ▶ Intégrer les enjeux écologiques en évitant par exemple les secteurs où la faune présente est sensible aux dérangements
- ▶ Prolonger le réseau principal de voies vertes par des liaisons douces ou des aménagements dédiés permettant d'accéder :
 - -aux gares,
 - -aux principaux équipements publics (dont les lycées, les collèges et les grands équipements sportifs), aux secteurs commerçants, aux principaux parcs publics...
 - -aux sites d'intérêt touristique : châteaux, villages de caractère...
 - -aux secteurs d'activité.

Acteurs et partenaires

- ▶ Les communes et intercommunalités
- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Les services de l'Etat (DREAL)
- ▶ Le PNRL
- ▶ Les associations

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Réglementaires

- ▶ PLU
- ▶ PDU

Opérationnels :

2-3-Poursuivre le développement des circulations douces

- ▶ Le schéma régional des [Véloroute et voies vertes de Lorraine](#), validé par le Conseil Régional de Lorraine et les services de l'Etat en 2003
- ▶ Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- ▶ Les Schémas Directeurs des Voies douces de communautés de communes